



Ministère de l'Economie Nationale

Le Ministre d'Etat

DATE..	28 NOV 2017
N°.	4783
471	
472	
473	
474	
475	
476	
477	
478	
479	
480	

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat
(Avec mes hommages les plus déférents)
Palais de la Nation ;
- Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et Sécurité
(Avec l'assurance de ma haute considération);
- Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Commerce Extérieur ;
Monsieur le Ministre des Finances ;
- Monsieur le Secrétaire Général a.i. à l'Economie Nationale ;
- Messieurs les Gouverneurs des Provinces (Tous) ;
- Monsieur le Président de la FEC ;
- Monsieur le Président de la COPEMECO ;
- Monsieur le Président de la FENAPEC (Tous) à **KINSHASA/GOMBE**

A Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement
(Avec l'assurance de ma très haute considération)
Hôtel du Gouvernement
à **KINSHASA/GOMBE**

Concerne : **Transmission Communiqué Officiel**

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre, en annexe, le Communiqué officiel n°008/CAB/MINET/ECONAT/JKN/SGEN/msm/2017 du 28 novembre 2017, relatif à la mesure prise au Conseil des Ministres du vendredi 17 novembre 2017, concernant les contrôles économiques.

Je vous en souhaite bonne réception.

Veuillez agréer, **Excellence Monsieur le Premier Ministre**, l'assurance de ma très haute considération.

Joseph KAPIKA NDJI KANKU WU MUKUMADI



Ministère de l'Economie Nationale

Ministre d'Etat

COMMUNIQUE OFFICIEL**N°. 008.../CAB/MINET/ECONAT/JKN/SGEN/msm/2017**

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie Nationale informe les opérateurs économiques ainsi que les Fonctionnaires et Agents de l'Administration de l'Economie Nationale, que sur décision du Gouvernement réuni en date du vendredi 17 novembre 2017, en Conseil des Ministres présidé par Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, tous les contrôles économiques sont suspendus jusqu'à nouvel ordre sur toute l'étendue du Territoire National.

Néanmoins, en vue de prévenir tout comportement de nature à créer la rareté des produits de première nécessité au risque d'entraîner une spéculation sur les prix en cette période de fêtes de fin d'année, des missions de surveillance des stocks et des prix pourront, à tout moment, être lancées à l'initiative du Ministre ayant l'Economie Nationale dans ses attributions, en collaboration avec les organisations patronales (FEC, COPEMECO, FENAPEC etc.) à qui il est demandé du reste, d'assurer une large diffusion de cette mesure auprès de leurs affiliés.

Fait à Kinshasa, le 20 NOV 2017.

Joseph KAPIKA NDI KANKU WU MUKUMADI